

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 28/03/2024

DELIBERATION N°04
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 avril 2024

Carte 1 : GEMAPI hors digue

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET et Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant), Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN et MM. David ARNAUD, Pierre LESPETS, Julien Nivou et Cédric Proust

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER, Daniel GILLES et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Dominique MARCON et Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER et Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Diois : Mme Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT et Jean SERRET

OBJET : ETUDE D'AVANT-PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SEUIL ROMÉZON SUR LA GERVANNE (ROE20330)

Le Président rappelle que le seuil Romézon, situé sur la Gervanne, sur la commune de Mirabel-et-Blacons, est un ouvrage inscrit sur les listes 1 et 2 du Code de l'environnement. Il doit donc être mis en conformité pour la restauration de la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire).

Il explique que le projet initial, débuté en 2018 avec depuis la réalisation de deux études, prévoyait l'effacement du seuil et l'aménagement d'une nouvelle prise d'eau. Du fait des risques liés au réajustement du cours d'eau suite à l'intervention, le projet est abandonné, cet abandon est acté lors de la réunion du 14 novembre 2023 avec la DDT et l'Agence de l'eau.

En conséquence de quoi, le Président explique qu'une nouvelle étude AVP doit conduire à élaborer un nouveau scénario, de type passe à poissons ou système équivalent, répondant aux exigences des services de l'Etat.

Il propose que le SMRD porte cette nouvelle étude pour le compte des communes de Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye, la commune de Mirabel-et-Blacons étant propriétaire du seuil et de la prise d'eau ; le canal de la Gervanne à la Sye étant quant à lui la propriété des deux communes, chacune pour leur partie.

Il soumet au vote du Comité la demande d'une aide auprès de l'Agence de l'eau RMC, du Département de la Drôme et de tout autre financeur potentiel, au taux les plus élevés possible.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à lancer l'opération citée en objet ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'eau et du Département de la Drôme et de tout autre financeur ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

DOCUMENT AFFICHE LE

12 AVR. 2024

SYNDICAT MIXTE
DE LA RIVIERE DROME
ET DE SES AFFLUENTS